

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 27 août 2021**

L'an DEUX MIL VINGT ET UN  
et le 27 août  
à 09 heures 00

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	<b>Date de la convocation</b>	<b>Date d'affichage</b>
Afférents au Conseil Municipal : 3 En exercice : 3 Présents : 3 Ayant pris part au vote : 3	20 août 2021	06 septembre 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'annulation des opérations électorales du 15 mars 2020 par décision du Conseil d'Etat en date du 28 juin 2021,

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BRE 2021-82 en date du 29 juin 2021 instituant la délégation spéciale prévue à l'article L.2121-35 du Code général des Collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-et-un, le 27 août 2021 à 09 heures 00, les membres de la délégation spéciale près la commune nouvelle de GENNES-VAL-DE-LOIRE, formée de 3 délégués, se sont réunis sur convocation de Monsieur le Président.

**Présents** : MM. Philippe BENOIT / Jean-Michel MARCHAND / Jacky POTIER

**Secrétaire de séance** : Philippe BENOIT

**OBJET : Maison France Service – subvention Département 49 (n°08/2021-01)**

Le Président-Maire

Par délibération du 14.12.20, le conseil municipal a approuvé le plan de financement du programme « Maison France Services » et les demandes de subvention afférentes.

Depuis lors, les attributions de subventions ont été portées à la connaissance de la Commune, tandis que le Conseil départemental instituait en mai 2021, un nouveau dispositif départemental de soutien aux investissements des communes.

Cette nouvelle subvention devant être sollicitée avant fin septembre, ce dossier ne peut attendre la mise en place du futur conseil municipal, sauf à léser les intérêts de la Commune.

Le plan de financement mis à jour s'établirait comme suit :

<b>Dépenses HT</b>	<b>Financements</b>
Travaux estimés dont Aléas 5% 750 750 .00	ETAT Plan de relance 35% 293 328.00
Maitrise d'œuvre et études 87 330.00	REGION- plan de relance 23.86% 200 000.00
	DEPARTEMENT – plafond 100 000.00 Soutien investissement des communes
	Autofinancement 29.20 % 244 752.00
<b>TOTAL HT 838 080.00</b>	<b>TOTAL Financements 838 080.00</b>

Il est précisé que le dossier technique est en cours de finalisation pour le Maître d'œuvre suite aux modifications envisagées après le 1<sup>er</sup> appel d'offres infructueux.

La nouvelle mise en concurrence interviendra dans les prochains jours.

Sur proposition du Président-Maire, la délégation spéciale, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ Approuve la mise à jour du plan de financement du projet « Maison France Services » et charge Monsieur le Président de solliciter du Conseil départemental la subvention la plus large ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Président de la délégation spéciale ou en son absence les Vice-Présidents dans l'ordre du tableau, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**OBJET : Marché Ecole de Musique - Avenant (n°08/2021-02)**

Monsieur Le 1<sup>er</sup> Vice- Président expose :

Par délibération du 08.04.2021, le Conseil municipal a attribué le marché de travaux pour l'aménagement de l'antenne de musique dans l'ancienne école de Gennes.

Deux premiers avenants ont été votés au conseil du 11.06.21.

Un nouvel avenant pour le lot 5 – Peintures- Entreprise CHUDEAU est soumis à approbation pour le montant de 448.20 € HT (fourniture et pose de champlat et baguettes d'angle non prévues au marché de base).

Il en résulte le tableau de marché qui suit :

lot	nature du lot	entreprise	Montant HT	11/06/2021	27/08/2021	nouveau montant	Evolution
1	Travaux de gros oeuvre – démolition	Livisse	10 575,00	7 946,60		18 525,60	1,75
2	Travaux de plâtrerie – doublages – faux plafonds	Roux	34 538,52	6 747,24		41 302,76	1,20
3	menuiseries intérieures	Sung	8 330,00			8 330,00	1,00
4	menuiseries extérieures	scmie	41 850,00			41 850,00	1,00
5	peinture revêtement de sols	chudeau	12 944,54		448,20	14 432,74	1,03
6	électricité chauffage	spie	20 955,35			20 955,35	1,00
7	plomberie sanitaires	atls	4 275,52			4 275,52	1,00
			<b>134 536,93 €</b>	<b>14 693,84 €</b>	<b>448,20 €</b>	<b>149 678,97 €</b>	

Sur proposition du 1<sup>er</sup> Vice -Président, la délégation spéciale, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ Approuve l'avenant 01 au lot 5- Peintures à intervenir avec l'entreprise SAS Chudeau
- ⇒ Autorise Monsieur le Président de la délégation spéciale ou en son absence les Vice-Présidents dans l'ordre du tableau, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**OBJET : Décision modificative 01/21 Budget Commune (FCTVA) (n°08/2021-03)**

Monsieur Le 1<sup>er</sup> Vice- Président expose :

Comme suite à la récupération en régime fiscal de la TVA sur travaux de reconstruction de la Guinguette de Saint-Martin-de-la-Place, une régularisation est nécessaire sur le FCTVA encaissé sur les premières dépenses, soit un reversement de 1146.80.

A cette fin une décision modificative (01/21) au budget principal 2021 est proposée ainsi qu'il suit :

Nouvelle dépense		Nouvelles recettes	
10222 - FCTVA	1 430.00	1321 – subvention Etat	780.00
		1323 – Subvention Département	650.00
		<i>sur étude retable Eglise St-Georges-des-Sept-Voies</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 430.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 430.00</b>

Jacky POTIER précise que cette décision modificative est sans incidence sur les crédits budgétaires.

Sur proposition du 1<sup>er</sup> Vice-Président, la délégation spéciale, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ Approuve la DM 01/21 au budget Commune – ci-dessus établie ;

- ⇒ Autorise Monsieur le Président de la délégation spéciale ou en son absence les Vice-Présidents dans l'ordre du tableau, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

---

**OBJET : Décision modificative n°02/21 budget principal - inventaire (n°08/2021-04)**

Monsieur Le 1<sup>er</sup> Vice- Président expose :

Des opérations de mise à jour de l'inventaire communal sont en cours avec le Trésor public, afin de préparer le passage au Compte Financier Unique et à la nouvelle norme comptable M57, impliquant identification ou requalification de biens mal enregistrés ainsi que des mises à jour d'amortissement omis ou mal effectués au fil des années.

Pour effectuer ces corrections en opérations d'ordre (régularisation sans décaissement), des crédits doivent être inscrits au chapitre 041.

A cette fin la décision modificative 02/2021 au budget principal est proposée ainsi qu'il suit, pour régularisations sur les fiches d'inventaire enregistrées aux comptes 202, 204, 2031, 205 et 2088 :

Dépenses		Recettes	
041-2151	7 863.70	041-202	7 863.70
041-2132	116 354.99	041-204582	111 946.71
		041-2088	4 408.28
<b>TOTAL</b>	<b>124 218.69</b>	<b>TOTAL</b>	<b>124 218.69</b>

Jacky POTIER précise que cette décision modificative est plus importante mais qu'il ne s'agit que d'opérations d'ordre.

Sur proposition du 1<sup>er</sup> Vice-Président, la délégation spéciale, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ Approuve la DM 02/21 au budget Commune – ci-dessus établie
- ⇒ Autorise Monsieur le Président de la délégation spéciale ou en son absence les Vice-Présidents dans l'ordre du tableau, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

---

**OBJET : Avenant sur contrat Crédit Agricole - Index (n°08/2021-05)**

Monsieur Le 1<sup>er</sup> Vice- Président expose :

Un emprunt de 380 000 € souscrit auprès du Crédit Agricole par Saint-Georges-des-7-voies en décembre 2004 pour une durée de 20 ans, pour financer les travaux de l'auberge de la Sansonnière, est indexé sur l'un des indices T4M, TAM ou TAG composés à partir de l'index EONIA

A partir du 03 janvier 2022, cet EONIA ne sera plus publié, l'€STR, calculé par la Banque Centrale Européenne, devenant le nouveau taux de référence monétaire au jour le jour de la zone Euro.

Aux fins d'adapter les conditions du contrat à cette évolution d'index, un avenant à celui-ci (contrat n° 70002511566 désormais référencé 00050056695) est proposé par le Crédit Agricole

Sur proposition du 1<sup>er</sup> Vice-Président, la délégation spéciale, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ Approuve la conclusion de l'avenant « index » au contrat d'emprunt Crédit Agricole n° 00050056695
- ⇒ Autorise Monsieur le Président de la délégation spéciale ou en son absence les Vice-Présidents dans l'ordre du tableau, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

---

**OBJET : Bail commercial LE MOING-DELOS (n°08/2021-06)**

Monsieur Le Président expose :

Par délibération du 8.02.21, le conseil municipal a fixé le prix de location des cellules commerciales en cours de réalisation sur l'opération « Maison de Santé de Gennes » - rue de la Poste - à 5 € HT/m<sup>2</sup>, avec gratuité des 3 premiers mois de location.

Le conseil municipal avait été informé des discussions en cours avec une audio-prothésiste pour la location de l'une de ces cellules.

Celle-ci, Mme Le Moing-Delos, vient de nous confirmer avoir obtenu les financements pour son installation et souhaite conclure le bail commercial précédemment discuté afin de pouvoir libérer les fonds et faire avancer son projet sur la cellule n°2 (139 m2- plan ci-annexé).

Les cellules commerciales étant livrables en septembre, il apparaît opportun de ne pas retarder l'installation de cette entreprise, laquelle doit réaliser les travaux d'aménagement intérieur du local avant d'ouvrir au public.

Sur proposition du Président, la délégation spéciale, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ Approuve la conclusion du bail commercial avec Madame Le Moing-Delos pour la cellule commerciale n°2 -rue de la poste
- ⇒ Autorise Monsieur le Président de la délégation spéciale ou en son absence les Vice-Présidents dans l'ordre du tableau, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

---

### **DECISIONS DU PRESIDENT SUR DELEGATION**

Modificatif à la création d'une régie de recettes "Recettes diverses"	09/07/2021
Constitutif d'un sous-régie de recettes "Recettes diverses"	22/07/2021
Modificatif à la création d'une régie de recettes «recettes diverses »	22/07/2021
Avenant marché fournitures de bureau année civile 2021 - Alter buro	22/07/2021

---

### **INFORMATIONS SUR LES ACTIONS DE LA DELEGATION SPECIALE DEPUIS LE 02 JUILLET 2021**

- **Relations avec les services mairie et services extérieurs**
  - ✓ Rencontre avec tous les services et leurs responsables – résidence autonomie – Pompiers- gendarmerie
  - ✓ Régie Banque alimentaire : désignation de Mme Guinhut aux fonctions de régisseur, en remplacement de Mme Nicole Moisy
- **Relations avec les administrés**
  - ✓ Prieuré St Georges – différent entre voisins
  - ✓ Sinistre cave troglodyte
  - ✓ Différent de voisinage Le Thourel - Contact avec le conciliateur
  - ✓ Nuisances sonores Le Café du Thourel
  - ✓ Podelhia : non entretien de terrain
  - ✓ Propriété menaçant ruine – Chênehutte-Trèves-Cunault
  - ✓ Problème d'insalubrité – pigeons – Les Rosiers s/Loire
  - ✓ Logement insalubre sur Chênehutte-Trèves-Cunault
  - ✓ Infiltration depuis le domaine public par capillarité dans mur de maison – Chênehutte-Trèves-Cunault
  - ✓ Club de pétanque des Rosiers : problème gens du voyage
  - ✓ Rendez-vous avec le président de l'ADMR
  - ✓ Projet éco sur St-Georges-des-Sept-Voies
  - ✓ Pesticides réseau eau potable (analyse 2019)
- **Urbanisme**
  - ✓ Mises en demeure sur travaux non déclarés
  - ✓ Recours gracieux contre le PLU
- **Suets signalés** :

- ✓ Passage piétons mal signalé St-Martin-de-la-Place
- ✓ Zébras interdisant le stationnement Les Rosiers
- ✓ Tags sur Eglise St Eusèbe
- ✓ Désordres Prieuré St Georges – accès au chœur condamné
- ✓ Gens du voyage : demandes d'expulsion

- **Suivi Dossiers engagés :**

- ✓ Bureau et conseil communautaire Agglo
- ✓ Libération logement post-contentieux Le Thoureil
- ✓ Inauguration Guinguette St-Martin-de-la-Place
- ✓ Relations délégataire Multi- accueil- réception des parents- rencontre avec l'équipe
- ✓ Fondation de France – rencontre pour le site de la Colombière
- ✓ Organisation de la manifestation Anjou Vélo Vintage

- **Cérémonies civiles**

- ✓ 14 mariages
- ✓ 02 PACS
- ✓ 01 parrainage civil

Le Président de la délégation spéciale,  
Jean-Michel MARCHAND

